Parc naturel régional de Portneuf
Pavillon d'accueil
423, rue Principale
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
1 855 284-4232

Voici les informations importantes pour votre séjour
Arrivée au chalet à partir de 16h00;
Départ du chalet à 13h00;

Le pavillon d'accueil du Parc est situé à l'entrée du village de Saint-Alban (423, rue Principale). Vous devez vous y arrêter afin de récupérer les clés du chalet et procéder au paiement final.

À savoir pour votre séjour :
- 2 divans-lits dans le chalet;
- BBQ avec propane fourni;
- Bois fourni (poêle intérieur ou feu de camp);
- Chalet sans fumée;
- Chiens interdits dans ce chalet;
- Eau potable;
- Lave-vaisselle, laveuse-sécheuse sur place;
- Literie incluse;
- Plats à fondu (3) fournis (apporter votre combustible en gel);
- Salles de bain complètes (4);
- Savon à vaisselle, linge à vaisselle, essuie-main et papier de toilette fournis;
- Ustensiles, couverts et plats de cuisson sur place;
- Wifi et Netflix disponibles;

À prévoir
- Combustibles en gel pour poêles à fondu;
- Chaises de camping pour l'extérieur;

Feux d'artifices et feu de camp
- Si vous souhaitez faire des feux d'artifices, vous devez avoir l'approbation de la Municipalité de Saint-Alban. Un permis est exigé.
- Pour les feux à ciel ouvert, vous devez faire preuve de prudence en tout temps et respecter l'emplacement désigné à cet effet.

Tente / roulotte / motorisé
- Les équipements de camping installés sur le terrain du chalet devront défrayer le frais de camping standard en vigueur.

Parc naturel régional de Portneuf
Pavillon d'accueil
423, rue Principale
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
1 855 284-4232

Frais de stationnement

La location du chalet comprend l'accès au Parc naturel régional de Portneuf pour 6 véhicules seulement. Ainsi, pendant votre séjour, vous pouvez visiter les autres secteurs à votre guise. Vos invités et vous devez simplement apposer le reçu sur votre tableau de bord comme preuve de paiement. Veuillez noter que, pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée, le propriétaire devra défrayer le frais journalier de mise à l'eau en vigueur, que ce soit au lac Long ou à la rivière Sainte-Anne.

Ménage et bris de matériel

Si du matériel est endommagé à la suite de votre location et/ou que des heures de ménages supplémentaires sont nécessaires pour remettre les lieux dans leur état de propreté initial, des frais supplémentaires vous seront exigés.

Politique d'annulation :

- Pour une annulation à plus de 30 jours de votre arrivée, 10% (du coût total de votre réservation), en frais administratifs, sera conservé. La différence vous sera remboursée.
- Pour une annulation à 30 jours ou moins avant votre arrivée, aucun remboursement de l'acompte;

Politique de modification :

- À plus de 30 jours de votre arrivée, 15$ de frais de modification. Seule une modification possible.
- À 30 jours ou moins de votre arrivée, aucune modification possible.
- Les modifications à la hausse sont permises sans frais.